**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 8**

**Qui ont pris part à la délibération : 13**

**Date de convocation : 9 février 2024**

**Date d’affichage : 9 février 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Mérobert, dûment convoqué, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : Mme Christine LEFEVRE, 4ème Adjointe, M. Patrick TESSIER, Mmes Patricia BORNAT, Madeleine BOURROUX, M. Olivier LEFEBVRE, Mmes Danielle THEGARID & Corine AYMERICH

**Absents excusés représentés** : M. Arnauld DENICOLAÏ, 1er Adjoint a donné pouvoir à M. Alain MARTIN, Maire, Mme Cynthia SAVARIT, 2ème Adjointe a donné pouvoir à Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel MARTIN a donné pouvoir à Mme Patricia BORNAT, M. José LIÉBEAUX a donné pouvoir à Mme Corine AYMERICH, M. Emmanuel SAVARIT a donné pouvoir à M. Olivier LEFEBVRE

**Absents excusés**: Mme Marie Patricia LACRAMPE, 3ème Adjointe, M. Jérémy DAUVILLIERS,

**Secrétaire de séance** : M. Olivier LEFEBVRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

* **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 et demande aux conseillers s’ils sont d’accord sur les termes et si celui-ci est bien le reflet de la réunion.

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

**DCM 2024/01 : CREDIT AGRICOLE : Emprunt**

Monsieur le Maire expose

**CONSIDÉRANT** le retard pris par les entreprises effectuant les travaux de rénovation, réfection et mise en conformité de l’Eglise ; les travaux de réhabilitation du logement communal et les différents travaux de réfection de voirie sur la commune, dans le cadre de notre Contrat Rural ;

**CONSIDÉRANT** que, par ce fait, le roulement de trésorerie initialement prévu, n’a pu se faire dans la mesure où les premières factures sont arrivées en fin d’année 2023, et que par conséquent les demandes de versements partiels des subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional n’ont pu être réalisées ;

**Considérant** que la récupération de la TVA ne peut s’effectuer que N+1 ;

**Considérant** que cet état de fait a fragilisé la trésorerie propre de la commune, il y a donc lieu de faire un emprunt afin de palier à cette situation ;

**Considérant** la proposition de la Caisses Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d’Ile-de-France comme suit :

**Désignation du crédit : MT COLL PUB :**

* Montant de l’emprunt : 180 000,00 €
* Durée de l’emprunt : 36 mois
* Taux d’intérêt annuel fixe : 4,5700%

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée en une ou plusieurs fois avant le 9 mai 2024

**Taux Effectif Global :**

* Taux d’intérêt annuel : 4,5700 % l’an
* Frais fiscaux : 0,00 €
* Frais de dossier : 100,00 €
* Taux effectif global : 4,59 % l’an
* Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 1,15 %

**Conditions de remboursement :**

* Périodicité : trimestrielle
* Nombre d’échéances : 12
* Jour d’échéance retenu : 1er
* Montant des échéances :
  + 11 échéances de : 2 056,50 € (intérêts)
  + 1 échéance de : 182 056,50 € (capital et intérêts)

Les intérêts sont payables à terme échu.

Le remboursement du capital s’effectuera en une seule fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

* **ACCEPTE** la proposition énoncée ci-dessus ;
* **PRECISE** que la somme du capital de 180 00,00 € € sera affectée à l’article 1641, et la somme des intérêts de 24 678,00 € à l’article 66111, au Budget Unique 2024.

**QUESTIONS DIVERSES**

* **Etat des routes suite aux travaux ENEDIS** : L’entreprise effectuant les travaux de changement de poteaux bois sur la ligne haute tension a laissé les routes et les bas-côtés dans un état lamentable (boue, ornières, trous, flaques d’eau lorsqu’il pleut…). Il est proposé de mettre du remblai pour combler les trous et les ornières et de voir avec un agriculteur pour damer celui-ci.
* **Point d’apport des déchets verts** : A plus ou moins longue échéance, les déchets verts ne seront plus ramasser comme actuellement par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères). Il y a lieu, pour les Collectivités de prévoir pour l’avenir un moyen permettant aux administrés d’entreposer leurs déchets verts en un lieu sécurisé et réglementé, afin d’éviter le dépôt de gravats et autres ordures non ménagères.
* **Matériels voirie communale** : Il est demandé le remplacement du robinet du Cimetière par un robinet poussoir, afin d’éviter qu’il reste ouvert et que l’eau coule à perte. Il est demandé également le remplacement des poubelles vétustes sur le domaine communal.
* **Stationnements gênants** : Il a été à nouveau constaté des stationnements gênant et dangereux sur la Commune, notamment Rue des Vignes, Rue de la Garenne, Grande Rue… Il est précisé qu’une voiture ventouse, stationnée sur le parking de la Salle Polyvalente depuis plusieurs semaines, a été enlevée par les Forces de l’Ordre ce jour-même, sur intervention de la Municipalité.
* **Référent de Gendarmerie** : Il est demandé une rencontre entre le Conseil Municipal et notre Référent de Gendarmerie, à organiser prochainement.
* **Incivilités** : Il a été constaté à nouveau sur la Commune le dépôt de canettes alu et verre, de détritus divers, de crottes de chiens… Il est demandé plus de respect et de civisme aux administrés.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**Le Maire, Le Secrétaire de Séance, Les Conseillers**

**MARTIN Alain**